

DELIBERATION N° 95/01-08 - RETROCESSION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT LES VALLONNELLES

*Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée de la demande de Monsieur RASSE, Président de l'Association Syndicale Libre les Vallonnelles, relative à l'intégration dans le domaine communal des voies et réseaux du lotissement "Les Vallonnelles.*

*Le dossier présenté étant favorable au classement sollicité, il convient de prendre les mesures permettant de mener à son terme l'enquête administrative concernant cette affaire.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

- de désigner Monsieur BEREND, Maire de SEICHAMPS, en qualité de commissaire enquêteur,*
- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures de publicité nécessaires, conformément aux textes en vigueur et de fixer les modalités d'enquête par arrêté municipal.*